



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

AVIS AU PUBLIC

Projet de suppression et de modification de la servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL) dans les secteurs du Gouhel et de Kérihuélo à Landaul

La commissaire enquêtrice chargée de conduire l'enquête publique portant sur le projet de suppression et de modification de la SPPL dans les secteurs du Gouhel et de Kérihuélo, prescrite par l'arrêté préfectoral du 16 mai 2024, a proposé de rectifier le tracé sur les parcelles ZA 50, ZA 52 et ZA 101.

En application de l'article R.121-22 du code de l'urbanisme, toute personne intéressée pourra :

- prendre connaissance des rectifications proposées à la mairie de Landaul aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celles-ci et sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan <https://www.morbihan.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> - sous rubrique Landaul.

- présenter des observations sur les rectifications du tracé proposées :

- sur le registre déposé en mairies de Landaul, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celles-ci ;
- par courrier adressé à Mme Nicole Rousseau-Souplet, commissaire enquêtrice, en mairie de Landaul – 1 place de la Mairie – 56690 Landaul ;
- par courriel à l'adresse suivante : ddtm-samel-consult-public@morbihan.gouv.fr

pendant 16 jours à compter du 26 juin 2024, soit jusqu'au jeudi 11 juillet 2024 à 17h.

Toutes les autres demandes de modifications recueillies lors de l'enquête publique feront l'objet d'un examen approfondi par la commissaire enquêtrice qui rendra un avis dans ses rapport et conclusions.